

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1358

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Tunnel du boulevard des Tchécoslovaques - Travaux de mise en sécurité - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, travaux de génie civil, travaux d'équipements et intégration au système de gestion centralisée des tunnels du PC COMET - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1358**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Tunnel du boulevard des Tchécoslovaques - Travaux de mise en sécurité - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, travaux de génie civil, travaux d'équipements et intégration au système de gestion centralisée des tunnels du PC COMET - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le tunnel des Tchécoslovaques est une tranchée couverte urbaine implantée sur le boulevard des Tchécoslovaques dans le 7ème arrondissement de Lyon. Cet ouvrage a été construit en 1975 et permet à une moyenne de 17 000 véhicules par jour de relier les quartiers du 7ème arrondissement aux quartiers du 3ème arrondissement de Lyon.

L'ouvrage, de 320 m, est unidirectionnel et présente plusieurs ouvertures vers l'extérieur dont une bretelle de sortie (divergent en entrée du tunnel) et une bretelle d'entrée.

Le tunnel des Tchécoslovaques est relié au PC COMET qui assure l'exploitation des tunnels routiers de l'agglomération lyonnaise. Ce lien existant ne permet que quelques fonctionnalités comme la remontée des images des caméras, la communication pour le réseau d'appel d'urgence et la commande des équipements de fermeture et de signalisation du tunnel. L'ouvrage ne dispose pas d'un réseau terrain ni d'automate. Il n'est pas intégré au système de contrôle commande (SITG) du PC COMET. Il n'est pas piloté ni surveillé à distance comme le sont les autres tunnels exploités par la Métropole de Lyon.

Concernant la réglementation relative à la sécurité dans les tunnels routiers, la circulaire interministérielle n° 2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité dans les tunnels du réseau routier national, et le décret n° 2005-701 du 24 juin 2005 relatif à la sécurité d'ouvrages du réseau routier imposent, aux maîtres d'ouvrage, la réalisation d'un dossier de sécurité. Ce document est ensuite soumis à l'autorité préfectorale en vue d'obtenir un arrêté d'autorisation d'exploiter l'ouvrage.

C'est dans ce cadre que le dossier de sécurité du tunnel des Tchécoslovaques a fait l'objet d'une instruction préfectorale fin 2015. La Préfecture du Rhône a délivré un arrêté d'exploitation le 20 novembre 2015 pour une durée de 6 ans. Cet arrêté était assorti d'une série de prescriptions et de préconisations à mettre en œuvre avec, notamment, l'obligation, avant fin 2016, de présenter pour instruction préfectorale et nationale (par la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers -CNESOR-) un dossier préliminaire de sécurité comprenant un programme de travaux de mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaques.

Ce dossier préliminaire de sécurité a été produit par les services et transmis en Préfecture pour instruction courant 2017. À l'issue, la Préfecture a validé, le 22 novembre 2017, le programme de travaux en ajoutant des prescriptions et des recommandations.

Les années 2018 et 2019 ont été mises à profit pour calibrer techniquement les travaux à mettre en œuvre. Une partie très complexe des études a visé à optimiser la surface de protection au feu à mettre en œuvre dans l'ouvrage. De nombreuses investigations ont été menées sur l'ouvrage mais également sur les immeubles avoisinants. Au final, la surface de protection au feu a été réduite considérablement et ne protège que les zones confirmées sensibles.

En parallèle, courant 2021, le tunnel des Tchécoslovaques a dû faire l'objet d'une demande de renouvellement de son autorisation d'exploiter. Un nouveau dossier de sécurité a été transmis en Préfecture du Rhône qui a délivré un nouvel arrêté d'exploitation le 20 novembre 2021 pour une durée de 2 ans. Elle exige la réalisation des travaux de mise en sécurité dans ce délai de 2 ans. Cette instruction a permis de valider les conclusions établies sur la protection au feu du tunnel.

À noter que ces travaux sont compatibles avec le passage de la future Voie lyonnaise dans le tunnel des Tchécoslovaques. Cette intégration des cycles dans l'ouvrage ne réduirait par ailleurs pas le volume des travaux à réaliser.

II - Le projet

Au vu des éléments préalablement exposés, il est nécessaire de réaliser le programme de travaux détaillé comme suit :

- des travaux de protection au feu de l'ouvrage de niveau N3 et N1 sur les sections identifiées,
- la création d'un local technique abritant les équipements suivant : ASI (batterie et onduleurs), les TGBT (tableau général basse tension) normal et secours, l'automate GTC (gestion technique centralisée), les fonctions vidéo et DAI (détection automatique d'incident), les fonctions RAU (réseau d'appel d'urgence), les fonctions de liaisons avec le PC COMET,
- l'installation de TGBT et TGBT secours dans le local technique,
- la rénovation complète de l'éclairage et la création d'un éclairage de sécurité secours à l'aide d'un onduleur,
- la mise en œuvre d'une GTC et l'intégration de l'exploitation de l'ouvrage au SITG de la Métropole,
- l'installation d'une caméra mobile à chacune des têtes de l'ouvrage,
- l'installation de prises de puissance,
- l'installation d'un onduleur dans le local technique existant pour alimenter l'éclairage de sécurité.

III - Coût

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- mission CSPPS niveau 3 : 20 000 € TTC,
- dépose des installations existantes : 150 000 € TTC,
- protection au feu : 250 000 € TTC,
- création et aménagement du local technique : 200 000 € TTC,
- équipements de surveillance et de signalisation dans l'ouvrage : 210 000 € TTC,
- éclairage, alimentation et énergie : 470 000 € TTC,
- intégration au SITG /GTC : 200 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation des études de coordination sécurité protection santé, ainsi que des travaux de mise en sécurité du tunnel du boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des études de coordination sécurité protection ainsi que des travaux de mise en sécurité du tunnel du boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 1 500 000 €TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en dépenses, en 2022,
- 1 000 000 € en dépenses, en 2023,

sur l'opération n° 0P12O7206.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282802-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
